



13 en formation

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT VAE

Certifications sur les diplômes de l'Education Nationale

Intitulé de la formation : Accompagnement VAE - Diplômes de l'Education Nationale

Objectifs

Accompagner le ou la candidat.e dans son parcours VAE :

Co-construction d'un parcours efficient pour viser l'obtention de la certification ou du/des bloc(s) de compétences visé(s)

Le ou la candidat.e sera capable de s'approprier le référentiel de compétences, inventorier ses expériences les plus significatives, les expliciter et les confronter au référentiel. Repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification. Valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées. Acquérir les outils méthodologiques permettant l'établissement d'un dossier d'expérience (Livret 2) conforme et de présenter son dossier lors de l'entretien avec le jury de certification

Contenus

- Présentation du processus d'accompagnement
- Analyse des compétences développées selon les situations gérées
- Repérage des compétences en lien avec le référentiel de la certification
- Aide à la rédaction du dossier d'expérience selon les attentes du certificateur, actualisation du CV et rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien avec le jury et la mise en situation professionnelle selon les modalités d'évaluations définies.
- Exemples illustrant les attendus, lecture et retours annotés sur la production écrite par le ou la candidat.e

Moyens et méthodes pédagogiques

- Suivi individualisé
- Entretiens approfondis
- Dossier d'accompagnement VAE partagé sur Google Drive
- Livret du candidat permettant de suivre la progression
- Ateliers méthodologiques de rédaction du dossier d'expérience (livret 2)
- Ateliers de préparation à l'entretien avec le jury VAE.

Pré-requis

Aucun : La VAE est accessible à tout citoyen Français (ou étranger bénéficiant d'un permis de travail sur le territoire) , quel que soit son âge, son statut et son niveau de formation.

La seule autre condition est d'avoir des compétences liées au diplôme choisi, sans apporter de preuves d'une durée minimum d'expérience.

Modalités et délais d'accès à la formation

- Le candidat se connecte au site : [France VAE](#)
- Il clique sur "démarrer un parcours VAE"
- Il renseigne ses nom, prénom, mail, téléphone et département de résidence
- Il choisit son projet de certification
- Il précise l'objectif de sa démarche
- Il ajoute un premier niveau d'informations sur ses expériences (date début, durée approximative, descriptif activité)
- Il sélectionne son AAP (13 en Formation - CALDENTY CHAIX Christine, Architecte Accompagnateur de Parcours, expert filières Sport, Santé et Social) et transmet sa candidature.

Le ou la candidat.e VAE doit être à l'aise en amont de la démarche VAE à l'écrit et à l'oral, les outils bureautique (Word et messagerie) être motivé.e (par son projet professionnel de valider ses acquis de l'expérience), disponible, organisé.e.

L'étude de faisabilité et la recevabilité de la demande (livret 1)

L'étude de faisabilité de la demande de VAE fait partie intégrante de l'examen de recevabilité. Elle est réalisée par les services académiques qui vérifient la pertinence de votre projet ainsi que le lien entre les activités exercées et le diplôme visé.

Une participation forfaitaire de 250 euros est applicable pour toute demande recevable et sa prise en charge est prévue sur les fonds de la formation professionnelle continue (décret n° 2017-1135 du 4-7-2017).

La demande de recevabilité (livret 1) devra être réalisée de façon dématérialisée sur le compte du candidat <https://vae.education.gouv.fr/> . Pour cela, il est fortement recommandé de participer à une réunion d'information pour prendre connaissance des fonctionnalités.

Pour tous renseignements :

Dispositif Académique de Validation (DAVA)
Service recevabilité
860 rue René Descartes
Les Pléiades I - bât C
13857 Aix-en-Provence cedex 3
Tél. : 04.42.90.41.16 ou 04.42.90.41.04 (accueil téléphonique de 8h30 à 12h30)
dava@ac-aix-marseille.fr

La recevabilité est prononcée par les services des examens du rectorat qui adressent au candidat une notification dans un délai d'un mois (hors congés scolaires).

La recevabilité est valable trois ans à dater de son édition.

Conditions d'accès à la formation à distance :

Des parties de la formation peuvent être réalisées sous forme de visioconférence avec partage de documents en amont de la réalisation de l'action. Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam, un haut-parleur avec un micro qui fonctionne et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.

Public concerné

Tout public, Salariés, Demandeurs d'emploi, Public spécifique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous.

Modalités d'évaluation

Dépôt du dossier de faisabilité façon dématérialisée sur le compte du candidat <https://vae.education.gouv.fr/>, dépôt du dossier d'expérience + entretien du candidat avec le jury de certification

Validation

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences

Attestation de fin d'accompagnement

Modalités de financements

Financement par le Compte personnel de Formation, Région Sud, France Travail, Transition Pro, Entreprise, Mairie, OPCO ou financement personnel.

Durée

L'accompagnement a une durée de 24 heures à 30 heures, à raison de 2h/semaine pendant 4 à 6 mois.

Il se déroule à distance (en visioconférence).

Programme détaillé :

Etape 1 : Rencontre entre le candidat et l'AAP

- Entretien d'information et de faisabilité
- Co-construction du parcours personnalisé dans l'interface Francevae
- Préparation et validation du dossier de faisabilité

Etape 2 : Transmission du dossier de faisabilité selon les modalités de l'étude de faisabilité du DAVA

- Envoi du dossier de faisabilité

Etape 3 : Phase d'accompagnement méthodologique

- Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation; élaboration du "dossier d'expérience"; inscription à la certification

- Préparation de la soutenance orale, les attendus du jury/compétences évaluées.

Etape 4 : Fin de parcours

- Entretien avec le jury de certification.
- Retour sur la décision du jury. Suivi des recommandations du jury en cas de validation partielle ou de non validation. Évaluation de l'accompagnement VAE par le.a candidat.e.

Débouchés et poursuites d'études

Bénéfices professionnels de la VAE :

- être reconnu dans son métier
- sécuriser son parcours professionnel
- faciliter sa mobilité professionnelle
- engager une évolution professionnelle
- rentrer dans une formation pour un diplôme de niveau supérieur

Tarifs :

- Accompagnement VAE 15h : 1350 €*
- Accompagnement VAE 24h : 1980 €*
- Accompagnement VAE 30h : 2400 €*

* Hors participation forfaitaire de 250 euros pour le DAVA, applicable à toute demande recevable.

Personne à contacter

Christine CALDENTY 13enformation@gmail.com 06 77 07 03 26